

Sécurisation des zones scolaires



Mesures d'apaisement à
réaliser en 2010

École Barthélemy-Vimont
École Hélène-Boullé
École St-Grégoire-le-Grand
École Léonard-De-Vinci



Description du mandat

Le plan d'action vise à atteindre l'objectif de réduction des conflits entre les différents utilisateurs que l'on retrouve autour des écoles. Par le biais de mesures particulières et uniformes, l'arrondissement souhaite sensibiliser les conducteurs à la présence d'enfants qui circulent aux abords des différents établissements scolaires. Les mesures à implanter sont essentiellement les suivantes :

- Limite de vitesse à 30 km/h sur les rues locales où l'on retrouve une école;
- Signalisation de zones scolaires conforme aux normes du M.T.Q.;
- Signalisation pour la gestion du stationnement (débarcadères, etc.);
- Marquage au sol (traverses piétons);
- Apaisement de la circulation : saillies de trottoirs, dos d'ânes, etc.;
- Afficheurs de vitesse permanents sur les tronçons de rue avec école;
- Sécuriser les intersections par le dégagement de 5 mètres;
- Identification uniforme des corridors scolaires;

Grâce à ces mesures, un conducteur qui circule aux abords d'une école portera attention au fait que des enfants sont susceptibles d'emprunter les rues où il se trouve.



Exemples de mesures proposées



Intersection avec saillie



Limiteurs de vitesse



Marquage (avec bandes larges)
de traverses très achalandées



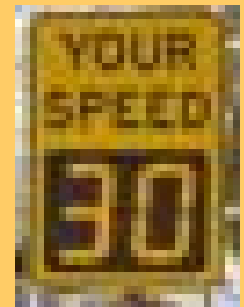
Afficheur de
vitesse permanent



Limite de vitesse



Panneau d'identification de rue
corridor



Afficheur de
vitesse permanent



École Barthélemy-Vimont

Saint-Roch, à l'est de Durocher

Constat de la situation aux abords de l'école et solutions proposées

Situation actuelle

Vitesse relevée de 30 km/h sur la rue Saint-Roch, entre Terrasse Saint-Roch et Querbes (débit 28 véh./h)

Vitesse relevée de 25 km/h sur la rue Durocher au nord de Saint-Roch (débit de 29 véh./h)

Débit piétons important aux heures d'entrées et de sorties de l'école (+/- 710 piétons/h)

Non-respect du dégagement de 5 mètres aux intersections

Zones de dégagement existantes sur la rue Saint-Roch, côté nord à l'est de Durocher et sur Durocher côté est au nord de Saint-Roch

Corridors scolaires non-identifiés

Solutions proposées

Aménagement d'une saillie de trottoir à l'intersection de la rue Durocher (coin sud-est)

Implantation de traverses piétons à bandes larges, à l'intersection Saint-Roch et Durocher (côtés est et nord)

S'assurer de la qualité du marquage des traverses piétons

S'assurer que la signalisation de zone scolaire est conforme aux normes

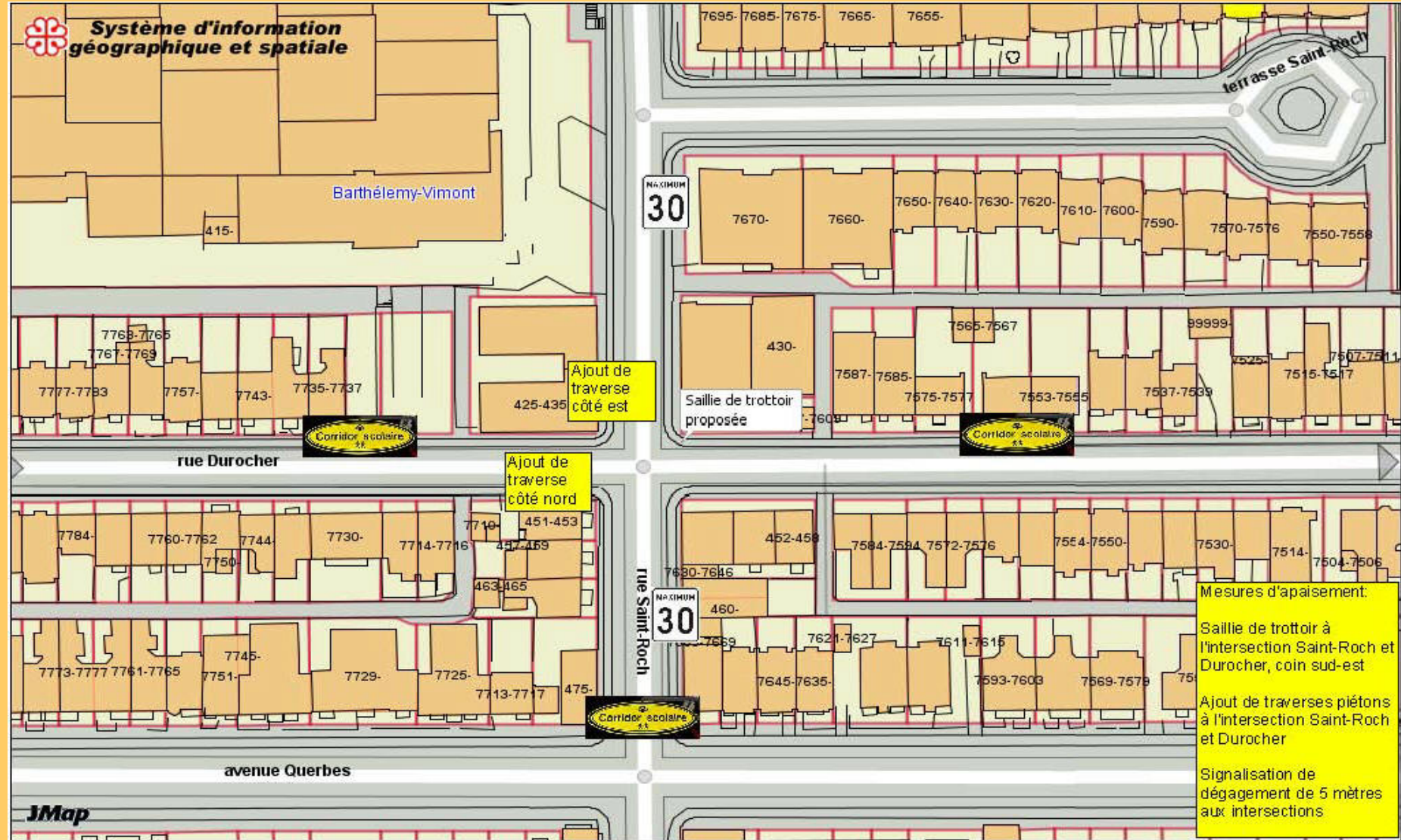
Installer signalisation d'interdiction de stationner à moins de 5 mètres des intersections



École Barthélemy-Vimont

 **Système d'information géographique et spatiale**

Barthélemy-Vimont



Mesures d'apaisement:
Saillie de trottoir à l'intersection Saint-Roch et Durocher, coin sud-est
Ajout de traverses piétons à l'intersection Saint-Roch et Durocher
Signalisation de dégagement de 5 mètres aux intersections



École Hélène-Boullé

De Gaspé, entre Gounod et Jarry

Constat de la situation aux abords de l'école et solutions proposées

Situation actuelle

- Vitesse excessive sur la rue De Gaspé (vitesse de 46 km/h et débit de 66 véh./h)
- Vitesse excessive et trafic de transit significatif sur la rue Casgrain (vitesse de 48 km/h et débit de 89 véh./h)
- Arrêts obligatoires (3) à l'intersection Gounod / De Gaspé plus ou moins respectés
- Quatre (4) traverses piétons existantes à l'intersection Gounod et quatre (4) à l'intersection Jarry
- Non-respect du dégagement de 5 mètres aux intersections
- Débit piétons importants aux heures d'entrées et de sorties de l'école (+/- 350 piétons/h)
- Corridors scolaires non-identifiés

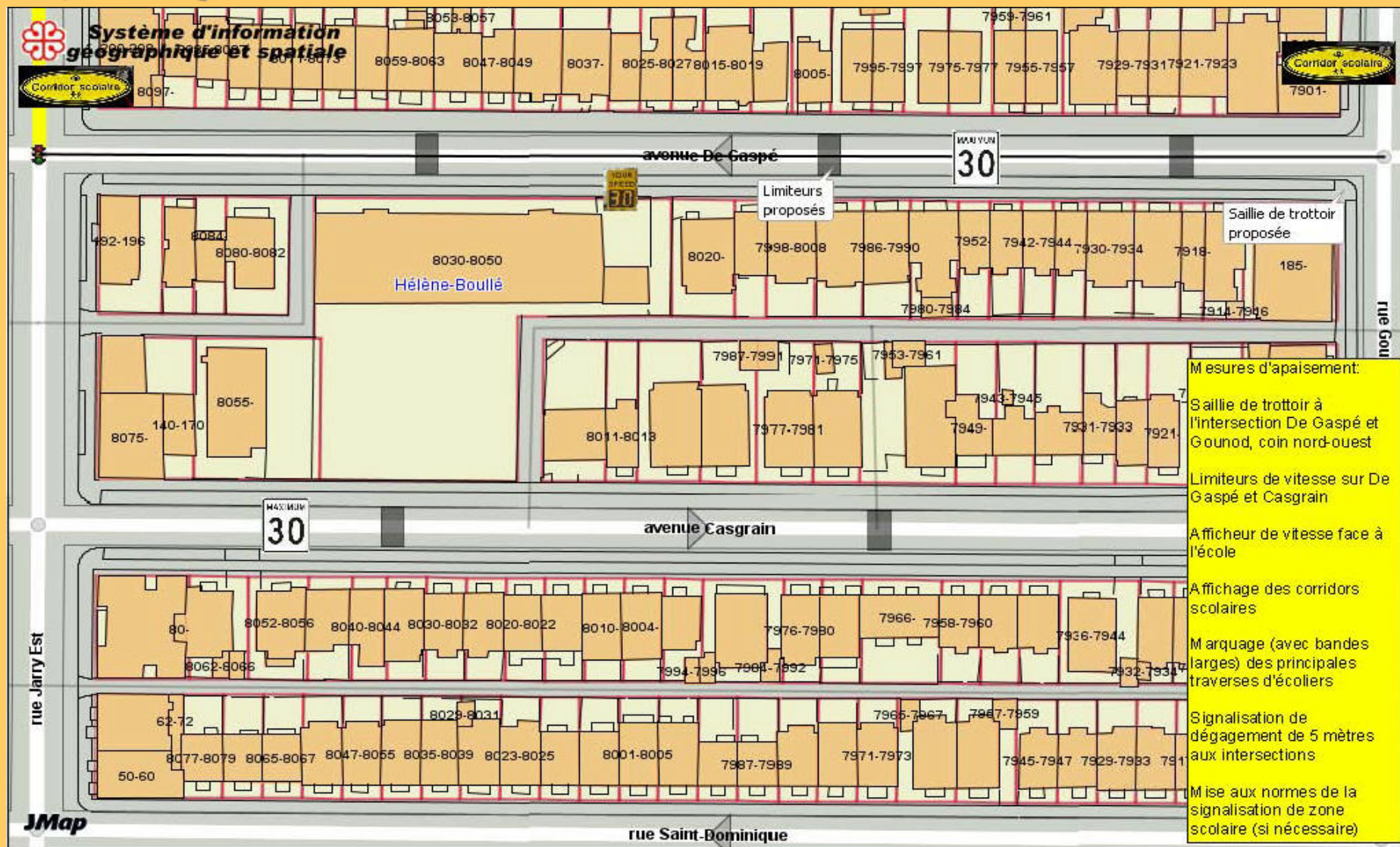
Solutions proposées

- Aménagement d'une saillie de trottoir à l'intersection Gounod et De Gaspé (coin nord-ouest)
- Aménagement de limiteurs de vitesse sur De Gaspé et sur Casgrain
- Installation d'un afficheur de vitesse permanent face à l'école
- Marquage à larges bandes pour les deux traverses les plus achalandées à l'intersection Gounod
- S'assurer de la qualité du marquage des traverses piétons
- S'assurer que la signalisation de zone scolaire est conforme aux normes
- Installer une signalisation d'interdiction de stationner à moins de 5 mètres des intersections

Il est important de noter que nos observations et recommandations présentées ci-dessus concordent avec celles indiquées dans le « Plan de déplacement » de l'école Hélène-Boullé préparé par VÉLO QUÉBEC.



École Hélène-Boullé





École St-Grégoire-le-Grand

Cartier, entre Tillemont et Jarry

Constat de la situation aux abords de l'école et solutions proposées

Situation actuelle

Vitesse élevée sur la rue Cartier (vitesse de 46 km/h et débit de 42 véh./h)

Trafic de transit significatif sur la rue Cartier et ce afin d'éviter l'intersection Papineau / Tillemont

Cour arrière de l'école donne sur la rue Papineau (afficheur de vitesse permanent existant)

Non-respect du dégagement de 5 mètres aux intersections

Débit piétons important aux heures d'entrées et de sorties de l'école (+/- 300 piétons/h le matin et le soir)

Deux (2) traverses piétons existantes à l'intersection Tillemont (côté ouest et côté sud)

Corridors scolaires non-identifiés

À cause du dépanneur au coin nord-ouest de Tillemont, problèmes de visibilité causés par les camions de livraison

Solutions proposées

Aménagement de saillies de trottoir à l'intersection de la rue Tillemont (coins nord-ouest et nord-est)

Aménagement d'une saillie de trottoir à l'intersection de la rue Jarry (coin sud-ouest)

Aménagement de limiteurs de vitesse sur la rue Cartier

Installation d'un afficheur de vitesse permanent face à l'école

Ajout de traverses piétons à larges bandes côté nord à l'intersection Tillemont et côté sud à l'intersection Jarry

S'assurer de la qualité du marquage des traverses piétons

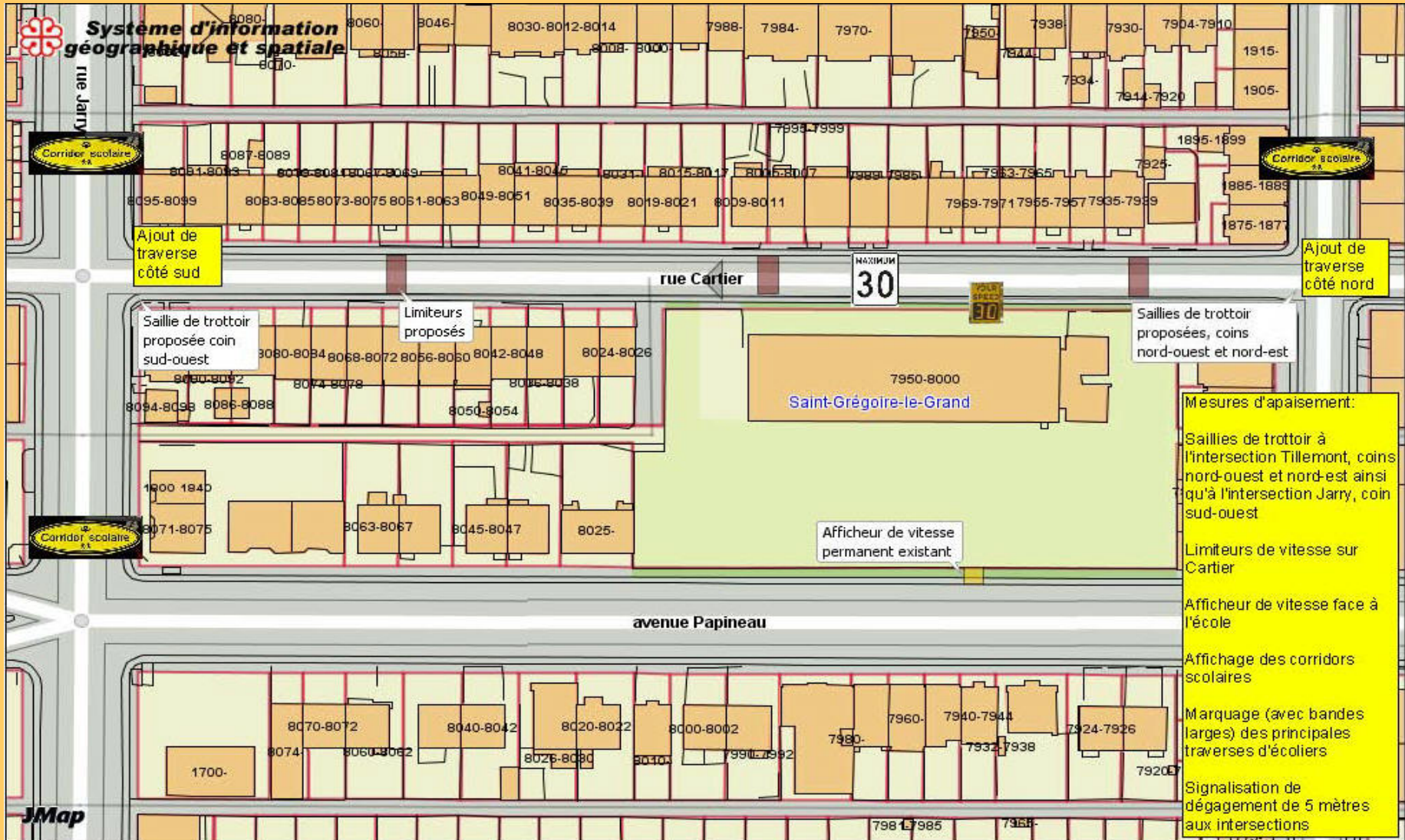
S'assurer que la signalisation de zone scolaire est conforme aux normes

Installer une signalisation d'interdiction de stationner à moins de 5 mètres des intersections

Il est important de noter que nos observations et recommandations présentées ci-dessus concordent avec celles indiquées dans le « Plan de déplacement » de l'école St-Grégoire-le-Grand préparé par VÉLO QUÉBEC.



École St-Grégoire-le-Grand





École Léonard-De-Vinci

19e avenue et 22e avenue, entre Villeray et Crémazie

Constat de la situation aux abords de l'école et solutions proposées

Situation actuelle

Vitesse élevée et débit de transit significatif sur la 19e avenue (vitesse de 47 km/h et débit de 81 véh./h)

Vitesse élevée sur la 20e avenue (vitesse de 46 km/h et débit de 14 véh./h)

Vitesse élevée sur la 22e avenue (vitesse de 53 km/h et débit de 43 véh./h)

Débit piétons importants aux heures d'entrées et de sorties de l'école sur la 22e avenue (+/- 290 piétons/h)

Débit piétons aux heures d'entrées et de sorties de l'école sur la 20e avenue (+/- 175 piétons/h)

Débit piétons aux heures d'entrées et de sorties de l'école sur la 19e avenue (+/- 210 piétons/h)

Quatre (4) traverses piétons existantes à l'intersection 19e avenue et Villeray

Trois (3) traverses piétons existantes à l'intersection 19e avenue et Crémazie (traverse côté est à larges bandes)

Deux (2) traverses piétons à larges bandes existantes à l'intersection 22e avenue et Villeray (côté ouest et côté nord)

Non-respect du dégagement de 5 mètres aux intersections

Corridors scolaires non-identifiés

Solutions proposées

Aménagement d'une saillie de trottoir à l'intersection de la 22e avenue et de Villeray (coins nord-est)

Aménagement de limiteurs de vitesse sur les 19e, 20e et 22e avenues

Installation d'afficheurs de vitesse permanents sur la 19e et la 22e avenue

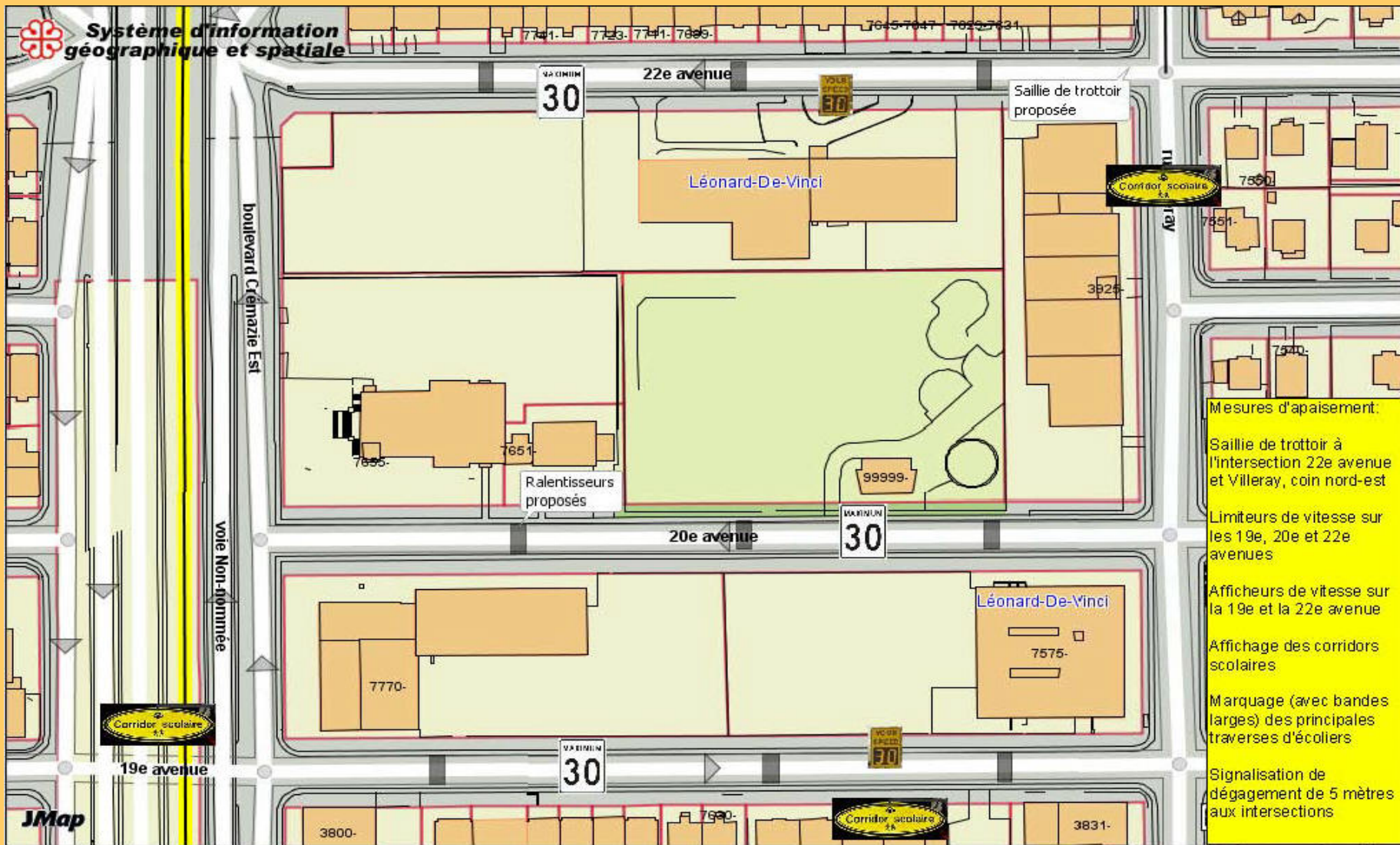
S'assurer de la qualité du marquage des traverses piétons

S'assurer que la signalisation de zone scolaire est conforme aux normes

Installer une signalisation d'interdiction de stationner à moins de 5 mètres des intersections



École Léonard-De-Vinci





Autres mesures proposées à moyen et long terme

- Recommander à la Ville centre, l'installation de feux-piétons à décompte numérique aux intersections où ces feux ne sont pas existants sur le réseau artériel (exemples: rue Jarry et rue Papineau).
- Passage d'écoliers texturé (marquage permanent dont la durée de vie estimée est de 10 ans).
- Élargissement de trottoirs à 1.80 mètres minimum sur les rues corridors afin de rendre l'utilisation plus confortable.
- Lors de la réfection des rues entourant les écoles, procéder à des réaménagements géométriques qui pourraient contribuer à augmenter la sécurité des usagers.



Feux piétons
à décompte numérique



Passage piétons texturé avec
marquage permanent



Étapes de réalisation

- 1- Approbation du plan d'action. **(Terminé)**
- 2- Mise à jour de l'inventaire des 42 écoles de l'arrondissement. **(Terminé)**
- 3- Finaliser la mise à jour de la signalisation de zones scolaires. **(Terminé)**
- 4- En collaboration avec le SPVM, validation et mise à jour des rues corridors. **(En cours)**
- 5- Identifier et prioriser les zones scolaires problématiques. **(En cours pour les réalisations 2011 et 2012)**
- 6- Analyses de circulation en priorisant les écoles primaires. **(En cours pour les réalisations 2011 et 2012)**
- 7- Études et conception des aménagements physiques par la Division voirie, aqueduc et réfection routière.
Conception des saillies, études de drainage, déterminer les utilités publiques (ex.: puisards de rue ou trottoir) à déplacer et/ou à construire, localisation des limiteurs de vitesse, etc. (À venir pour les réalisations 2011 et 2012)
- 8- Réalisation en 2010, de quatre (4) projets **(En cours)**
- 9- Acquisition des équipements : afficheurs permanents et signalisation lumineuse **(À venir prochainement)**
- 10- Conception et implantation des panneaux d'identification des corridors. **(À venir)**



FIN

SÉCURISATION DES ZONES SCOLAIRES

Merci de votre attention